

Question aux candidats têtes de liste aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014

HISTORIQUE :

Place d'Italie (Paris 13^{ème}), le GRAND ÉCRAN est un « *ensemble audiovisuel polyvalent unique dans Paris, à vocation locale, régionale et nationale* » initié par la **VILLE DE PARIS** dès 1986 dans le cadre d'un vaste **plan-programme de mise en valeur de l'Est parisien**. Doté d'une **salle de 650 places** et **deux petites salles de 100 places**, d'un **écran panoramique géant** (le plus grand de Paris), de **cabines de projection**, d'une **immense scène** de 300 m², de **loges équipées**, d'un **vaste monte-charge** pour acheminer des décors, d'un emplacement pour **fosse d'orchestre**, ainsi que d'**espaces de réception, d'exposition** et de **répétition**, cet équipement culturel d'exception a été conçu pour programmer toute forme de spectacles et d'évènements.

Œuvre du grand architecte japonais **Kenzo Tange** (lauréat du Prix Pritzker 1986, équivalent du Nobel pour les architectes), il se situe à l'entrée du centre commercial Italie2, au sous-sol de l'immeuble "Grand Écran" qui est le seul témoin dans la capitale de l'architecture monumentale japonaise de la fin du XX^e siècle. Une **mission de service public culturel** lui avait été attribuée, qui n'a pas été respectée.

Malgré un succès jamais démenti et le maintien d'un des meilleurs taux de fréquentation sur Paris-Périphérie, cette salle conçue pour "*servir le prestige de la capitale en général et du 13^{ème} en particulier*" a été fermée début 2006 par son propriétaire **EUROPALACES (PATHÉ-GAUMONT)**, en violation des délibérations du Conseil de Paris d'octobre 1991, pour faire place à des magasins. Et a échappé de justesse à une destruction programmée grâce à la mobilisation de l'association **SAUVONS LE GRAND ÉCRAN**.

Cependant, depuis 2005 les offres de rachat des **candidats-repreneurs** culturels restent lettre morte, et le dossier se heurte à une opacité et des blocages inexplicables.

LA SITUATION ACTUELLE :

Depuis 2011 le Grand Écran fait l'objet d'annonces sans suite de la part de la **MAIRIE** et de **PATHÉ**, qui l'a remis en vente en 2012 et indique une reprise culturelle imminente tout en négociant avec des sociétés immobilières.

En 2013, deux **VŒUX** ont été adoptés par le **CONSEIL DE PARIS** en faveur de son maintien comme **lieu culturel polyvalent**. Mais à ce jour aucune des propositions initiées par le groupe **Europe Ecologie Les Verts** en juillet 2013 ("*que la Ville de Paris poursuive les échanges avec l'association Sauvons le Grand Ecran*" et "*qu'elle étudie la faisabilité de reconversion de la salle*") n'a connu le moindre début de commencement.

En décembre 2013, "*considérant le risque avéré d'une spéculation sur le Grand Écran*" ce même groupe émettait le vœu que :

- la Ville de Paris se porte acquéreur du lieu (soit pour le revendre sous condition de destination, soit pour le louer sous forme de bail emphytéotique),
- toute autorisation de la Ville de Paris relative à l'extension du Centre Italie2 soit soumise à la résolution du dossier Grand Écran.

Mais ce vœu qui permettait de protéger durablement la salle a été rejeté par l'exécutif municipal, et remplacé par un vœu pieu.

QUESTION :

Au nord de la capitale les grands investissements culturels de La Ville de Paris (travaux et subventions) se chiffrent par centaines de millions d'euros (plus de 450 M€ répartis entre la Philharmonie, le Centquatre, la Gaîté-Lyrique, le Louxor, le Forum des images, etc...).

Au sud de Paris, où n'existe aucun investissement comparable, la Ville refuse toute intervention pour la sauvegarde du Grand Écran, qui est pourtant :

- une réalisation de la municipalité parisienne,
- un joyau du patrimoine,
- l'unique grande salle du sud-est parisien et un équipement culturel majeur au cœur du **GRAND PARIS**.

**Si vous êtes élu(e) Maire de Paris, ou de votre arrondissement,
QUELLES MESURES COMPTEZ-VOUS PRENDRE POUR CONSERVER
LE GRAND ÉCRAN ET SA VOCATION CULTURELLE
telle que définie par le Conseil de Paris en 1988 et 1991 ?**